

# Élections CSE



## Pour rappel

### Souvenez-vous:

Le CSE sortant est composé d'élus majoritaires (CGT-FLAG) et d'élus minoritaires de 2 autres syndicats. Ce sont toujours les mêmes élus minoritaires qui vantent, votent et signent les yeux fermés les demandes de la direction.

### Souvenez-vous:

- Ils ont refusé d'aller au tribunal lorsque nous avons récupéré plus d'1 millions € pour les œuvres sociales du CSE
- Ils ont fait le forcing en entravant le CSE pour valider le départ de près de 300 salariés du technique chez ESEIS.
- Ils ont validé la RCC au rabais de la direction alors qu'en refusant nous étions sûrs d'obtenir un plan de départ volontaire largement plus avantageux et nous avons eu raison.
- Ils ont signé un accord PSE laissant à mal bon nombre de salariés qui aujourd'hui sont dans les mains de nos avocats, y compris chez leurs propres syndiqués, candidats et ex-élus.
- Lors des deux mobilisations de salariés en 2019 et 2022 ils ont cherché à casser ces mouvements.
- Encore dernièrement ils ont signé un accord qui aurait permis à l'employeur d'intensifier les charges de travail et de déroger à ses obligations de préserver la santé des salariés en période de canicule alors que nous avons obtenu une décision de l'employeur plus favorable en ne signant pas. Aujourd'hui ils vantent la cession de la Société en reprenant mot pour mot les éléments de langage trompeurs de la direction sans aucun esprit critique malgré un rapport d'expert CSE certifié qui soulève de nombreuses inquiétudes.

## En bref

Cette minorité d'élus assure le SAV de tous les projets de la direction. Ils protègent juste leurs intérêts personnels et leurs emplois. La direction les conserve seulement pour nous contrer et faire ce qu'elle veut des salariés en toute impunité.

Certains sont même allés aux côtés de l'employeur au-devant du tribunal contre des salariés CCF. Certains se placent du côté de l'employeur lors de l'entretien de licenciement de leur propre collègue.

Ils ont refusé de voter des analyses pour accident grave et dénonciation de harcèlement alors que c'est dans les prérogatives et obligations des élus du CSE

## Bientôt vous ferez un choix

**Notre société valant plus de 80 m € est cédée à des financiers pour 1 €.**

Vous allez devoir élire des représentants pour 4 ans, il va se passer beaucoup de choses pendant tout ce temps. Peut-être allons-nous connaître à nouveau des menaces sur nos emplois et nos conditions de travail.

Les centres de gestions, les plateformes, les services: commercial patrimoine, technique peuvent facilement être transférés. Soyez sûr de votre choix pour élire des représentants qui défendent les salariés et agissent au quotidien. Nous avons fait nos preuves et nos avocats sont à votre service. Vous avez été nombreux à faire appel à nous.

Vous avez eu raison car vous avez ainsi retrouvé votre dignité et perçu les indemnités qui vous étaient dues. Ce ne sera jamais ainsi avec ces autres représentants qui ne protègent qu'eux-mêmes et ne vont jamais contre l'employeur par peur pour leur carrière.

